

Comment repérer et signaler une fraude liée à la multipropriété

Hilton
GRAND VACATIONS

Les conseils ci-dessous peuvent vous aider à identifier et à vous protéger contre les arnaques



1. Ne donnez pas de renseignements personnels

Ne partagez jamais de renseignements personnels au téléphone avec quelqu'un que vous ne connaissez pas. Les arnaqueurs tentent souvent de « hameçonner » (phishing) des détails — surtout des renseignements que vous avez pu fournir auparavant à votre compagnie de multipropriété — pour rendre leurs stratagèmes plus crédibles.



2. Notez toutes les informations

Inscrivez le nom de l'appelant, l'entreprise qu'il dit représenter, un numéro de rappel, le site Web, ainsi que tous les détails de l'offre. Plus votre dossier est complet, plus il sera utile lorsque vous signalerez l'incident aux autorités.



3. Signalez l'incident

Aux États-Unis : Déposez une plainte auprès du bureau du procureur général de votre État. Si vous savez où se trouve l'arnaqueur, vous pouvez aussi soumettre un rapport au procureur général de cet État. Pour trouver les coordonnées de n'importe quel bureau du procureur général d'un État, visitez [usa.gov/state-attorney-general](https://www.usa.gov/state-attorney-general). Vous pouvez également transmettre des informations au FBI en visitant [ic3.gov](https://www.ic3.gov).

À l'extérieur des États-Unis : Rassemblez le plus de détails possible sur l'arnaque et signalez-la aux autorités compétentes.

- **Europe :** Envoyez les détails de l'arnaque à LegalReport@hgv.com.
- **Canada :** Signalez l'incident au Centre antifraude du Canada ainsi qu'au régulateur provincial de la protection du consommateur.
- **Tous les autres pays :** Signalez l'incident à votre organisme régional de protection du consommateur.



4. Annulez tout accord et stoppez immédiatement les paiements

Si vous pensez avoir été ciblé, agissez sans délai. Avertissez par écrit l'arnaqueur que vous annulez l'accord — cela constitue une preuve de votre intention. Si vous avez payé par carte de crédit, contactez l'émetteur pour demander un arrêt de paiement ou contester la transaction. Si vous avez payé par chèque, joignez votre banque pour demander un arrêt de paiement. Ne transférez jamais d'argent (virement, services de paiement instantané, etc.).

Nous voulons vous aider à rester à l'abri des arnaques liées à la multipropriété.

Si vous n'êtes pas certain qu'une communication soit légitime, veuillez nous contacter. Les coordonnées sont disponibles sur votre site Web de Membre.